

tent la faillite de tout le système constitutionnel et de toute l'idéologie démocratique et humanitaire qui régissaient l'Europe depuis près d'un siècle, lorsque la guerre éclata. Sous leur aspect positif, elles sont comme un essai, comme une recherche de nouvelles formules pour encadrer et régir les fonctions d'Etat".

La parallèle que l'auteur trace entre le bolchevisme et le fascisme est fort instructif pour ceux qui croient encore à la vertu des principes démocratiques et au dogme de la souveraineté populaire. Lénine et Mussolini, chacun à sa manière, gouvernent au nom d'une minorité toute puissante et conservent le pouvoir, depuis un temps qui surprend les gens irréfléchis, qui ne croyaient pas à la durée de leur gouvernement. M. Cambon explique, analyse tout cela parfaitement, avec une sûreté remarquable. On devine déjà que ses préférences vont au chef qui conduit son pays vers la prospérité, dans l'ordre et non vers Lénine qui a épisé la malheureuse Russie. Ceux qui veulent pénétrer ces deux phénomènes d'un intérêt puissant pour la France et l'Europe, et les étudier de près, liront le livre de M. Cambon.

Un autre ouvrage, qui a paru l'an dernier, et qui devrait être dans la bibliothèque de tout patriote, est redevenu terriblement d'actualité. C'est le portrait magistral du vainqueur du jour du vainqueur à la mauvaise manière, Joseph Caillaux, brossé de main de maître par Binet-Vallaud dans *Une femme a tué* (1). Ce n'est pas dans ce journal, où il écrit, que je présenterai mon très cher Binet-Vallaud aux lecteurs. J'a déjà eu l'occasion de dire tout le mérite de son beau et courageux livre. On ne saurait trop y insister. Dans son désir de venger Gaston Calmette assassiné par la femme de celui qui est à nouveau, comme en 1914, ministre des Finances, Binet-Vallaud a brossé un Caillaux atrocement vrai. Il est bon et il est salutaire que tout le drame suggéré par cet individu, pour empêcher un journaliste de le démasquer davantage, soit rassemblé de tout ce qu'il a écrit, tableau de tout un régime qui conduit la France à sa perte, et qui restera un des témoignages historiques de notre époque troublée.

Ce sont aussi des vainqueurs à la mauvaise manière que nous présentait M. René Benjamin, dans *Valentine ou la Félix Démocratique* (2). L'arrivée de Painlevé et de son équipe au pouvoir remet aussi ce volume au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Un mouvement indéniable de notre littérature portent les jeunes écrivains d'aujourd'hui à critiquer, sous des formes diverses, le régime parlementaire. C'est un signe des temps. S'il en fallait une autre preuve, nous citerons le livre de M. Georges Oudard, *Une élection* (3) qui nous venge, lui aussi, de bien des déceptions, dans une manière qui nous ne lui connaissons pas, mais où il excelle. M. Oudard a réussi parfaitement à montrer toutes les compromissions, toutes les intrigues, toutes les haines. C'est en profitant de leçons comme celle-là, que les Français qui veulent rendre à leur pays l'ordre et la prospérité trouveront le chemin grâce auquel ils deviendront un jour des "vainqueurs" dans la paix.

Pierre HERICOURT

P. S. — Signez encore rapidement faire de place, dans les livres à lire et à faire lire. *Gouvernement*, par René Bazin, collection des "nouvelles vies" (chez Plon) ; *Charles de Foucauld*, par René Bazin, dans la même collection *La vengeance des morts*, par Pierre-Plessis (éditions du Lys Rouge) ; enfin *Le Désert de l'Amour*, le très beau roman de François Mauriac (chez Grasset).

(1) Un volume chez Flammarion.
(2) Un volume chez Arthème Fayard.
(3) Un volume chez Grasset.

L'ŒUVRE DES PENSIONS

Carcassonne, 24 mai. — M. Antérior, ministre des Pensions, accompagné de M. Ducaud, ministre de l'Agriculture, et des parlementaires de la région, a présidé aujourd'hui la séance de clôture du Congrès des notables du département de l'Aude. Après avoir rendu justice à la vaillance des soldats du Midi, il a esquissé le programme des réformes qu'il entend réaliser au ministère des Pensions, poursuivant ainsi l'œuvre du précédent gouvernement.

Il a rappelé les paroles prononcées à Grenoble par le président du Conseil.

Il serait intolérable, a-t-il dit, que les anciens combattants meurtis dans leur chair, puissent être victimes de difficultés budgétaires.

Puis le ministre a donné l'assurance que les suppléments de pensions seront incorporés dans le budget selon l'accord intervenu entre son collègue, M. Caillaux, et lui-même.

LE REGLAGE DES PENDULES PUBLIQUES

On signale : les différences d'heure légale qui existent entre les administrations : postes et télégraphes, compagnies ou chemins de fer, municipales, et diverses, ne se servent pas possible de régler toutes les pendules publiques sur l'heure de la tour Eiffel, qui va désormais être transmise fidèlement à l'ensemble du territoire. Il suffirait d'imposer cette obligation aux services publics et de charger spécialement une administration — celle des postes et télégraphes, par exemple — de l'exécution de cette mesure.

On répond. — L'heure légale, transmise par T. S. F. par la tour Eiffel, à 10 h. 45, est reçue par les postes, et donc par les services publics, à leur tour, et leur retransmettent à l'heure de la tour Eiffel, qui va être diffusée à l'ensemble du territoire.

En conséquence, les commissaires de police ont reçu l'ordre de veiller à l'exécution de ces deux circulaires.

UNE SAUVAGE AGGRESSION

Paris, 24 mai. — Place d'Italie, M. Alfred Le Bœc, demeurant 37, rue Jenner, a été frappé par un inconnu d'un coup de couteau dans le dos. Il a été transporté à l'hôpital de la Pitié.

KAUFFMANN GAGNE LE GRAND PRIX CYCLISTE

Bordeaux, 24 mai. — Le grand prix cycliste de la République a été couru ce matin après-midi au parc Lescure. Il a été gagné par le suisse Kauffmann.

STRESEMANN EST REEUL PRESIDENT

Berlin, 24 mai. — Le docteur Stresemann, ministre des affaires étrangères, a été réélu président du parti populaire allemand.

CHIQUITO AU FRONTON DE REBOT

Paris, 24 mai. — Le troisième match Chiquito de Cambio-Urritia a été l'occasion pour le célèbre champion basque d'une troisième victoire.

Après une partie très disputée, le camp bleu, dirigé par Chiquito de Cambio, battit le camp rouge d'Urritia, par 60 points à 49.

UN VOL AU TENNIS-CLUB

Paris, 24 mai. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction, la nuit dernière, dans le vestiaire du Tennis-Club, 2, rue de Sivry.

On ignore encore le montant du vol.

Le commissaire de police du quartier de La Muette procéda à une enquête.

UN VAPEUR TURC SOMBRE

Constantinople, 24 mai. — Le vapeur turc *Alémia* a sombré, la nuit dernière, au large de l'osphore par une mer agitée.

La plus grande partie des passagers et

DERNIÈRE HEURE

UN DRAME DANS UNE MENAGERIE

Le tigre blessé a du peur

Marseille, 24 mai. — Le dompteur Franchi avait ramené à Marseille quatre tigres et conservait le pouvoir, depuis un temps qui surprend les gens irréfléchis, qui ne croyaient pas à la durée de leur gouvernement. M. Cambon explique, analyse tout cela parfaitement, avec une sûreté remarquable. On devine déjà que ses préférences vont au chef qui conduit son pays vers la prospérité, dans l'ordre et non vers Lénine qui a épisé la malheureuse Russie. Ceux qui veulent pénétrer ces deux phénomènes d'un intérêt puissant pour la France et l'Europe, et les étudier de près, liront le livre de M. Cambon.

Le maréchal Joffre présentera la France aux obéques du maréchal French

Paris, 24 mai. — Le maréchal Joffre, accompagné des officiers de son état-major, et un détachement de troupes, sous les ordres d'un capitaine, se rendront lundi, à Londres, pour représenter l'armée française aux funérailles du maréchal French.

UN GRAND-MÈRE SE DONNE LA MORT

Saint-Dié, 24 mai. — A la Petite-Raon, Mme Bruner, âgée de 77 ans, devenue impotente depuis quelques semaines, préférant se donner la mort plutôt que d'être à la charge de ses petits-enfants, s'est suicidée est après-midi.

Le auto s'éc 289 817 116 119 119

Versailles, 24 mai. — M. Marcel Dalarge, en bâtiment, 161, rue de Rennes, à Paris, revenait de Versailles en automobile en compagnie du soldat André Freulon, du 25^e bataillon d'ouvriers d'artillerie, à Metz, en permission chez ses parents, à Paris.

Marchant à bonne vitesse, l'automobile s'engagée sur le passage à niveau de la ligne de Marly à Saint-Cloud, au moment même où arrivait un train de voyageurs.

Voyant le danger, le conducteur de l'automobile accéléra l'heure et la voiture vint se briser contre la seconde barrière du passage à niveau.

M. Dalarge, blessé à la tête et à la poitrine, et le soldat Freulon, grièvement blessé diverses parties du corps, ont été transportés à l'hôpital de Versailles

Il poignarde son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

LE RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Toulouse, 24 mai. — Le conseil général de la Haute-Garonne s'est prononcé hier soir, par 13 voix contre 2 contre la proportionnelle intégrale et pour le scrutin d'arrondissement.

MALVY RETOUR DE MADRID

Paris, 24 mai. — Rentré ce matin à Paris, Malvy a démenti les propos qui lui sont attribués. A aucun moment, dit-il, il ne s'est livré, auprès des journalistes, au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Le poignardé son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

LE RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Toulouse, 24 mai. — Le conseil général de la Haute-Garonne s'est prononcé hier soir, par 13 voix contre 2 contre la proportionnelle intégrale et pour le scrutin d'arrondissement.

MALVY RETOUR DE MADRID

Paris, 24 mai. — Rentré ce matin à Paris, Malvy a démenti les propos qui lui sont attribués. A aucun moment, dit-il, il ne s'est livré, auprès des journalistes, au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Le poignardé son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

LE RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Toulouse, 24 mai. — Le conseil général de la Haute-Garonne s'est prononcé hier soir, par 13 voix contre 2 contre la proportionnelle intégrale et pour le scrutin d'arrondissement.

MALVY RETOUR DE MADRID

Paris, 24 mai. — Rentré ce matin à Paris, Malvy a démenti les propos qui lui sont attribués. A aucun moment, dit-il, il ne s'est livré, auprès des journalistes, au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Le poignardé son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

LE RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Toulouse, 24 mai. — Le conseil général de la Haute-Garonne s'est prononcé hier soir, par 13 voix contre 2 contre la proportionnelle intégrale et pour le scrutin d'arrondissement.

MALVY RETOUR DE MADRID

Paris, 24 mai. — Rentré ce matin à Paris, Malvy a démenti les propos qui lui sont attribués. A aucun moment, dit-il, il ne s'est livré, auprès des journalistes, au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Le poignardé son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

LE RETOUR AUX MARES STAGNANTES

Toulouse, 24 mai. — Le conseil général de la Haute-Garonne s'est prononcé hier soir, par 13 voix contre 2 contre la proportionnelle intégrale et pour le scrutin d'arrondissement.

MALVY RETOUR DE MADRID

Paris, 24 mai. — Rentré ce matin à Paris, Malvy a démenti les propos qui lui sont attribués. A aucun moment, dit-il, il ne s'est livré, auprès des journalistes, au premier rang de l'actualité. Tous ceux qui aiment la manière franche et cordiale de René Benjamin, son rire sarcastique et vengeur liront avec un plaisir jamais ralenti *Valentine*, en compagnie de qui ils trouveront, brossés par un joyeux humoriste, ces immortels pantins qui se nomment : Briand, Painlevé, Blum, Montrouge, Violette, Buisson, Cachin, et cent autres de ceux qui nous "gouvernent".

Le poignardé son compagnon

Paris, 24 mai. — Cette nuit au cours d'une discussion dans une chambre située au deuxième étage du passage Cournot, Edouard Rindz a frappé d'un coup de couteau à la gorge un individu qui se trouvait avec lui et qui l'a fait nommer Maurer.

Maurer est décédé ce matin.

Quant à Rindz, il a été gardé à la disposition du commissaire de police qui a ouvert une enquête.

ALLIER

Hier, à Moulins, s'est tenue l'assemblée générale de l'A. G. M. G. de l'Allier.

Le conseil d'administration de l'A. G. M. G. qui comprend un délégué de chacune des 116 sections du groupe départemental, s'est réuni ce matin dimanche, dans la grande salle de l'Université populaire, sous la présidence de M. R. Perraut.

Il a été examiné diverses questions administratives et constaté la prospérité sans cesse croissante du groupement.

Le conseil a alors désigné des délégués au congrès national de l'A. G. M. G., qui aura lieu les 30, 31 juillet et 1^{er} août à Nîmes. On sait que le congrès de l'an dernier est lieu à Moulins.

M. Perraut a ensuite remis la croix de la Légion d'honneur à un grand mutilé, M. Jean Chabrol, délégué de la section du Mayet-de-Montagne. Il a rappelé les beaux actes de service de ce brave, qui porte les traces d'une terrible blessure reçue à la tête.

Un superbe objet d'art « la Force au service du Droit », est offert à M. Paul Vignol, président de l'Office de placement départemental des militaires, par les chevaliers de la Légion d'honneur pour services rendus à la cause des victimes de la guerre.

Cet objet, acquis par souscription, a été remis par M. Fauchon, économie du sanatorium François-Mercier, qui prononça quelques paroles d'amical gratitude à l'adresse du bénéficiaire.

Un après-midi, à 14 heures, à eu lieu, à l'U.P., l'assemblée générale du groupe de l'Allier de l'A. G. M. G.

Aux délégués du matin, s'étaient joints les membres adhérents de la section de Moulins.

Tous les assistants ont approuvé l'action du conseil d'administration des grandes associations qui ont obtenu du gouvernement l'assurance que celui-ci déclara devant le Sénat le projet de réajustement des pensions, tel qu'il a été voté par la Chambre.

M. Camille Planche a exposé l'ensemble des voix des mutilés, des veuves, des descendants et des anciens combattants, tels qu'ils ont été établis par le congrès du groupe départemental en janvier dernier, — et que nous avons pu à cette époque.

Les parlementaires de l'Allier, à l'occasion de cette réunion, avaient écrit à l'A. G. M. G. qu'ils complétaient activement à la défense de ces voix.

Avant le lever de la séance, l'assemblée a adopté un vœu demandant l'application de l'art. 18 de la loi sur l'emploi obligatoire qui prévoit la titularisation des auxiliaires victimes de la guerre et employés de l'Etat.

MOULINS

TRAINS SPECIAUX A L'OCCASION DU FESTIVAL DE MUSIQUE

Les trains spéciaux ci-après seront mis en marche le dimanche 31 mai, à l'occasion d'un festival de musique à Cosne-d'Allier :

Bourbon-l'Archambault, départ 14 h. 35 ; Saint-Aubin-le-Monial, 11 h. 57 ; Saint-Hilaire-Gipcy, 12 h. 06 ; Buxières-les-Mines, 12 h. 22 ; Vieuve, 12 h. 40 ; Cosne, arrivée 12 h. 52.

Cosne-d'Allier, départ, 23 heures ; Vieuve, 23 h. 15 ; Buxières-les-Mines, 23 h. 32 ; Saint-Hilaire-Gipcy, 23 h. 50 ; Saint-Aubin-le-Monial, 0 h. 01 ; Beaufort, 0 h. 15 ; Bourbon-l'Archambault, 0 h. 22 ; Agonges, 0 h. 40 ; Saint-Méenoux, 0 h. 52 ; Marigny, 1 h. 04 ; Condomé-Mariage, 1 h. 15 ; Paray, 1 h. 30 ; La Madeleine, 1 h. 27 ; Montluçon, arrivée 1 h. 34.

Montmarault, départ 1 h. 05 ; Sazeret, 19.30 ; Saint-Priest-en-Murat, 9 h. 30 ; Villefranche, arrivée 9 h. 56, départ 10 h. 04 ; Forzézais, 10 h. 13 ; Cosne-d'Allier, arrivée 10 h. 25.

Cosne-d'Allier, départ, 22 h. 30 ; Villefranche, arrivée 22 h. 45 ; Montmarault, arrivée, 22 h. 52 ; Sazeret, 23 h. 41 ; Montmarault, arrivée, 23 h. 50 ; Sazeret, 23 h. 41 ; Montmarault, arrivée, 23 h. 50.

LE CIRCUIT PENN S'EST DISPUTÉ, HIER, EN PRÉSENCE D'UNE NOMBREUSE ASSISTANCE

Hier après-midi, s'est disputé le circuit Penn, organisé par le Vélo-Club Moulinois, sur une distance de 50 kilomètres et réservé à ses jeunes espoirs.

Le départ et l'arrivée ont eu lieu place de la République, en présence d'une assistance nombreuse. Coitais et Pierre Raynaud se sont classés dead-head, courrant le parcours en 1 h. 25.

3^{me} Lassard Jeune, à une longueur.

Vient ensuite : 4^{me} Roger ; 5^{me} Chalmin ; 7^{me} Jouannin ; 7^{me} Valigny ; 8^{me} Valette ; 9^{me} Gilbert Reynaud ; 10^{me} Giron atmé ; 11^{me} Trespeigne ; 12^{me} Lannes ; 13^{me} André ; 14^{me} Saurat ; 15^{me} Charles Colas ; 16^{me} Robert Firmin ; 17^{me} Pinaud ; 18^{me} Tenant ; 19^{me} Roy.

La course a été rapidement menée et les jeunes, comme le prouvent les résultats, ont fourni une excellente performance.

LACHERS DE 700 PIGEONS

Deux lachers de pigeons ont eu lieu hier matin à la gare de Moulins, l'un de 215 sujets, appartenant à la société columbophile la Victorieuse de Grand-Croix (Loire) ; l'autre de 580 pigeons, appartenant au groupement columbophile du canton de Rive-de-Gier.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Lucien Michard, 147, rue de Bourgogne, une poignée de parapluie ; par Mme Pélafait, 1, rue du 4-Septembre, un manteau de fillette ; par la jeune Cabos, 11, rue de Bourgogne, une canne.

Une paire de ciseaux a été trouvée en ville, la réclamer, 4, rue du 4-Septembre.

CUSSET

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Dans la nuit du 4 au 5 mars, il avait été dérobé au préjudice de M. Eugène Quintin, 7^{me} rue Louis Bonneau, 9 jeunes pompiers qui avaient été plantés l'avant-veille à son jardin, située rue du faubourg des Chambon.

Après enquête, une perquisition fut faite au domicile de Claudio Bajchard, 22 ans, maraîcheur à la Source d'Airau, qui permit de découvrir les jeunes arbres fruitiers plantés dans son jardin.

À la barre, Bajchard, tout pénau, ne fait aucune difficulté pour reconnaître le vol dont il est inculpé.

Le tribunal lui inflige un mois de prison avec sursis.

— Claude Dramard, 18 ans, métayer, rue Carnot, pour partie d'arme prohibée, 16 francs d'amende avec sursis.

— Marius Bouteigue, 18 ans, plombier à Vichy, pour avoir lâché à coup de bâton et emporté un canard appartenant aux époux Bocouze, des Graves, 2 jours de prison avec sursis.

— Un cocher de flacre, Joseph Arnaut, 20 ans, fait opposition d'un jugement du tribunal correctionnel de Cusset, en date du 2 février dernier, qu'il a condamné par défaut à 15 jours de prison, et à 50 francs d'amende pour avoir, à son avis, une voie de révolte.

Le tribunal réduit la peine à 6 jours de prison avec sursis et maintient les 50 francs d'amende.

SOUVIGNY

L'INCENDIE DE LA VERRERIE

Nous avons reçu de M. le directeur de la Société industrielle de la Verrerie la lettre suivante, au sujet du terrible incendie que « CONCERNEMENT » a été vendredi dernier :

Monsieur le rédacteur en chef,

Voudriez-vous avoir l'amabilité de compléter votre article au sujet de l'incendie qui s'est produit à l'usine, en disant que le chômage que nous craignons, ne se produira pas. Dès le lendemain à heure habituelle, le travail repré-
naitra et l'usine sera, sous un abri de fortune. Les travaux de remise en état sont poussés activement et la fabrication ne sera pas un seul instant arrêtée.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, etc.

ALLIER

Jeudi dernier, le Sporting-Club de Vichy a inauguré sa saison estivale.

Le Sporting Club de Vichy a inauguré jeudi dernier sa saison estivale qui s'annonce particulièrement brillante cette année aussi bien au tennis qu'au golf.

Sur ses nombreux et excellents courts se sont, en effet, disputés hier jeudi les championnats intercoloniaux du Centre auxquels succéderont, les 31 mai et 1^{er} juin, les championnats du Centre ; puis un tournoi handicap du 3 au 7 juin, précédant le grand tournoi international du 20 au 26 juillet auquel prendront part quelques-unes des meilleures raquettes françaises et étrangères. Enfin, au début de septembre, un nouveau tournoi handicap clôturera dignement un nouveau tournoi.

Les joueurs du golf pourront disputer des concours plus nombreux encore.

En effet, des deux grandes semaines de golf (la première du 8 au 13 juin, la seconde du 10 au 13 juillet) pendant lesquelles seront mises en compétition deux groupes challenges, des épreuves d'importance pour lesquelles la coupe Hoyt, le 23 août, leur permettront plusieurs fois par mois de se disputer amicalement les nombreux objets d'art qui récompenseront les vainqueurs de ces multiples concours.

D'autre part, la grande semaine du tir aux pigeons du 10 au 23 juin, dotée de 120.000 francs, ne manquera pas d'attirer les visiteurs, l'effet des tirages français et étrangers, que l'on a coutume d'expliquer.

Rappelons enfin que cette saison sera en honneur au Sporting la pratique de la natation, du rowing et de l'athlétisme.

COMPETITION DE GOLF

Voici les résultats :

Messieurs. — 1^{re} catégorie Handicap inférieur à 13 1. Sir David Dalrymple, 1 en-dessous de Normal ; 2. M. Allen, 2 en-dessous de Normal ; 3. colonel Fitz Patrick, 3 en-dessous de Normal.

2^{me} catégorie

Handicap supérieur à 13 1. M. Walls, 2 en-dessous de Normal ; 2. MM. Sandford, Best, 3 en-dessous de Normal.

Dames

1. Mlle A. Carabassa, 2 en-dessous de Normal ; 2. Mlle Illingworth, 6 en-dessous de Normal ; 3. Mlle M. Carabassa, 6 en-dessous de Normal.

EAT CIVIL :

Publication de mariage. — Louis Stourm, ajusteur mécanicien à Paris, et Yvonne Hardy, couturière.

Décès. — Antoine Vermoux, 78 ans, à Montboulin.

CHER

Une voiture attelée est prise en échappé par un train

Henrichemont, 23 mai (de notre correspondant particulier). — Le jeune Berthon, qui travaillait chez son père, boulanger, livrait du pain en voiture. Il s'apprêtait à traverser le passage à niveau situé route de la Gare, lorsqu'un convoi militaire et suivant aussi.

Le jeune homme n'entendit que trop tard le siflet, sa voiture étant déjà fortement engagée, il s'en tira indemne en sautant hors de la voiture, mais le cheval fut pris en échappé et le voitures.

Le cheval reçut des blessures assez graves à la tête, tandis que la voiture fut brisée et son contenu fort endommagé.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

La louée-assemblée du 7 juin prochain sera suivie d'une grande fête

A l'occasion de la louée-assemblée du 7 juin, le comité des fêtes organise une grande fête dont voici le programme :

Le matin : Louée des domestiques des deux salles à 9 heures, grand tir aux pigeons ; à 9 h. 30, défilé du char de la Forêt, exécution d'ensemble de la chanson, départ café Peau-d'oeuf.

Le soir : à 14 heures, le char de la Forêt, grand défilé à 15 heures, brillant concert pour la musique l'Indépendante, direction H. Chatelat.

À 16 heures, défilé du ballon « Le Grenelle ».

À 18 heures, Lachet-Tout, le chant du Départ, par la Musique Grande pluie de cadeaux offerts par l'aéronautique à tous les visiteurs ; à 19 heures, finale du tir aux pigeons. Consulter le règlement. A 20 heures, tirage de la tombola. Distribution des prix aux familles qui tireront.

Le soir : à 14 heures, le char de la Fée Printemps, à 15 heures, brillant concert pour la musique l'Indépendante, direction H. Chatelat.

À 16 heures, défilé des chars fleuris partiellement apprécié. La population Saint-Saugeoise, grosse de nombreux touristes venus de par le monde, leur fit un chaleureux accueil.

Parmi les voitures les plus remarquées, notons :

Un char du soleil, décoré avec un goût exquis.

Un tank fleuri, dont les sévères blindages d'acier étaient remplacés par une profusion de fleurs de nuances les plus délicates ;

Le char de la Fée Printemps, véhiculant la déesse prestigieuse éclatante de grâce et de fraîcheur, avec son aimable cortège.

Bibendum, char humoristique, qui suivait tous les obstacles ;

Le char de Misère, qui, malgré la note pessimiste dans laquelle il avait été conçu, réussit honneur à l'ingéniosité de ses inventeurs.

La fête foraine attira autour de ses pittoresques baraqués de nombreux visiteurs. Nous serons-t-il permis toutefois, à ce sujet, de faire une légère critique au sujet de l'emplacement choisi ? La population aurait désiré que ces baraqués se trouvent un peu plus en retrait du monument des Morts. Nous n'insistons pas sur ce sujet, persuadés que l'an prochain, ce contre-temps sera évité à la population de Saint-Sauge, si fidèle au souvenir de ses enfants morts pour la patrie.

Le soir, un feu d'artifice, auquel toute la population assista, celi-là, n'avait pas été essayé préalable, a clôturé dignement la fête.

Puis, la belle jeunesse se répandit dans les nombreux bars et tournoya jusqu'au matin.

En somme, fête des plus gaies, où la bonne humeur ne cessa de régner et où tout le monde emporta le meilleur souvenir.

A l'issue de ce défilé, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par le préfet du Cher, reçevra à la mairie (bureau du secrétariat), le dimanche 31 mai 1925, de 14 à 16 heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

SERVICE VICINAL

D'aujourd'hui lundi au 30 mai, des réparations de matériaux et des cylindres à vapeur seront exécutées, savoir :

Commune de Meunier. — Chemin de grande communication n° 60, au lieudit « Le Colombe ».

Le maire porte à la connaissance des habitants que conformément à un arrêté de M. le préfet du Cher, sera ouverte le jeudi 4 juin prochain, une enquête sur le projet présenté par M. Néraut, propriétaire, comédien, 11, rue des Arènes, en vue d'obtenir l'autorisation de lotir certains terrains lui appartenant, situés au Moulin, lieux du « Bordot » et la Chancellerie.

Le maire porte à la connaissance des habitants que conformément au projet ci-dessus visé restera déposé pendant huit jours, à partir d'aujourd'hui jusqu'au dimanche 31 mai 1925, à la mairie, à la maîtrise (bureau du secrétariat) ;

Conseil d'administration de l'usine de Saint-Maurice. — Le conseil d'administration, le dimanche 31 mai, au lieudit « Le Bordot ».

Les Sports

Le critérium « La Rafale »
organisé par les magasins
Aux Dames de France de Bourges
et Nevers

se courra les 31 mai et 1^{er} juin

Cyclistes, retevez bien ces dates : 31 mai — 1^{er} juin, et inscrivez-vous dès maintenant pour le Critérium « La Rafale » (nationale, 2 étapes) organisé par les magasins « Aux Dames de France » de Bourges et de Nevers avec le concours du Vélo-Sport-Nivernais et du Vélo-Club de Bourges. 6.000 francs de prix (espèces et nature).

Voici le règlement :

Article premier. — Le Critérium « LA RAFALE » sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article deuxième. — L'importance des prix spéciaux attribués à certaines catégories, la licence sera rattachée, mais en départ qui sera refusé à ceux qui ne se plieront pas à cette formalité obligatoire.

Article 3. — Dates et Parcours. — La course se déroulera les 31 mai et 1^{er} juin 1925 sur un parcours total de 140 kilom. en 2 étapes savoir :

31 mai : Nevers (départ à 14 heures), Fourchambault, Pougues-les-Laux, La Charité, Sauges, Bourges (vélo-drome).

1^{er} juin : Bourges (départ à 14 heures), Nevers, route de Vézelay, Le Gustin, Nevers (Arrivée route de Vézelay).

L'arrivée de chaque étape sera signalée par un drapeau placé à 1 km. avant.

À l'arrivée à Bourges (1^{er} étape), les coureurs à leur entrée au vélo-drome doivent à couvrir le virage d'arrivée plus deux tours complets.

Les remises des dossards se feront à partir de 12 h. 30.

Pour la 1^{er} étape, au Café du Parc, place Carnot à Nevers.

Pour la 2^{er} étape, au Café des Beaux-Arts à Bourges.

Les contrôles de départ seront levés à 13 h. 30 précises.

Article 4. — Il est prévu pour cette épreuve 10 prix à chaque étape, 25 prix au classement général et des prix spéciaux à certaines catégories de coureurs, au total près de 6.000 francs de prix offerts par les Magasins « AUX DAMES DE FRANCE » de Bourges et de Nevers.

Liste des prix

1^{er} Indépendants (1^{re} catégorie) ou aspirants

Au 1^{er} un service de table porcelainé du Berry, valeur 325 francs ; au 2^{er} un service à thé et café porcelainé du Berry, valeur 90 francs ; au 3^{er} 50 francs.

2^{er} Indépendants (1^{re} catégorie) ou aspirants

Au 1^{er} un vélo course « La Rafale » (cadre tubes Zeynals série 4, S. A.), valeur 1.000 fr. et 200 fr. espèces ; au 2^{er} 1 vélo 1/2 course « La Rafale » valeur 425 francs et 150 fr. espèces ; au 3^{er} 600 fr. en espèces ; au 4^{er} 200 fr. en espèces ; au 5^{er} 150 fr. en espèces ; au 6^{er} 125 fr. en espèces ; au 7^{er} 100 fr. en espèces ; au 8^{er} 90 fr. en espèces ; au 9^{er} 80 fr. en espèces ; au 10^{er} 60 fr. en espèces ; au 11^{er} 50 fr. en espèces ; au 12^{er} 40 fr. en espèces ; du 13^{er} au 15^{er} 30 fr. chacun ; du 16^{er} au 20^{er} 25 fr. chacun ; au 21^{er} au 25^{er} 20 fr.

Prix spéciaux

1^{er} Indépendants (1^{re} catégorie) ou aspirants

Au 1^{er} un service de table porcelainé du Berry, valeur 325 francs ; au 2^{er} un service à thé et café porcelainé du Berry, valeur 90 francs ; au 3^{er} 50 francs.

2^{er} Débutants

Au 1^{er} un vélo route « La Rafale », valeur 350 francs et 50 fr. en espèces ; au 2^{er} 50 fr. en espèces ; au 3^{er} 25 fr. ; au 4^{er} 20 francs.

Tous ces prix spéciaux pourront être déduits du classement général.

Article 5. — Classement. — Le classement général sera établi par addition des points des concurrents dans chaque étape. En cas d'égalité, l'ordre d'arrivée de la dernière étape ferait priorité.

En cas d'arrivée en peloton aux étapes, les juges désigneront classer tous les coureurs dans la même catégorie. Les autres concurrents, à partir de l'interception dans le classement, feront tous le même nombre de points et les prix, qui ne pourraient être dévoués, seraient partagés entre eux.

Article 6. — Les vainqueurs, soigneurs et entraîneurs sont interdits sur le parcours. Les champions de vélos sont interdits.

Article 7. — Conformément aux règlements de l'U. V. F. (art. 166 et 168) il est interdit aux vélos représentants des maisons de cycles de suivre la course, si elles n'ont pas à bord un nombriliste désigné à cet effet, sous peine de mise hors de course des coureurs montant ces marques.

Article 8. — Au départ et l'arrivée de chaque étape, les coûteurs sont tenus obligatoirement de donner leur signature. Après la signature de l'arrivée, aux étapes, les coûteurs devront remettre leur dossier aux commissaires de la course.

Article 9. — Les magasins « Aux Dames de France » ainsi que toutes personnes ou sociétés qui possèdent leur concours largement de l'épreuve, déclinent expressément toute responsabilité pour les accidents qui pourraient arriver en cours de route aux coûteurs et aux personnes autorisées à suivre la course ou que ceux-ci pourraient occasionner à des tiers, ainsi que pour les frais de séjour, de ravitaillement ou autres, qui devront être acquittés par les intéressés.

Article 10. — Les prix ou primes seront payés aux coûteurs, ainsi que les récompenses envoyées par poste dès que les résultats seront homologués par l'U. V. F. Les prix non réclamés devront être déclarés au 1^{er} Juin, à 12 heures, aux Séries d'Encouragement, 3, rue Scribe, à Bercy, à Moulins.

Article 11. — Les engagements (5 francs) seront pris à partir du 10 mai, chez M. Vincent, président honoraire du V. S. N., imprimeur, 3 rues de la Cité et des Récollets, Nevers, et M. Guillemin, président du V. C. B., 4, rue Gouraud, à Bourges. Tout engagement non accompagné d'un mandat d'inscription ne sera pas reçu. Clôture des engagements, le 29 mai à 19 heures.

Article 12. — Le fait d'être engagé indique que les coûteurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses, ainsi que les règlements de l'U. V. F.

Article 13. — Les concurrents sont avisés qu'un carnet, à usage de voiture bâtie, est mis à leur disposition par les Dames de France pour le transport et l'arrivée de leurs effets, qu'ils trouvent ainsi à l'arrivée à l'heure officielle : Starlet, M. Heulin, président du V. S. N. ; commissaires de course : MM. Guignard, Guérin et Mignard ; fuge à l'arrivée des étapes ; M. Maury : service sanitaire ; M. Reuillon, pharmacien ; délégué de l'U. V. F. M. Thévenin.

LE GRAND PRIX THIBEAUX A CHALON-SUR-SAONE

Cette épreuve a eu lieu par un temps relativement beau ; une quarantaine de coureurs se présentèrent au départ. Parmi ceux-ci nous remercions Cerecheril, de Lyon ; Fichot et Bompé, de Dijon ; Marcel Bard.

Dès le signal du départ, c'est une course folle, nous remarquons souvent en tête Fichot, Pégard, Bard et Cerecheril. Pégard et Bard, sans faire la côte, gagnent la prime avec une bonne avance, mais crient à l'effort. Dessaix un peu plus loin, victime d'un effort. Dessaix et Bard, qui comportent un parcours simple d'environ 200 km., et les entrées au premier : 125 francs au second ; 100 fr. au troisième ; 50 fr. au quatrième ; 25 fr. au cinquième. — Entrée : 10 fr. Poids libre. Distance : 3.000 mètres. Ne seront admises que les voitures de service. Les chevaux devront être conduits par les propriétaires, leurs fils ou les employés à leur service.

Article 14. — Les engagements (5 francs) seront pris à partir du 10 mai, chez M. Vincent, président honoraire du V. S. N., imprimeur, 3 rues de la Cité et des Récollets, Nevers, et M. Guillemin, président du V. C. B., 4, rue Gouraud, à Bourges. Tout engagement non accompagné d'un mandat d'inscription ne sera pas reçu. Clôture des engagements, le 29 mai à 19 heures.

Article 15. — Les coûteurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses, ainsi que les règlements de l'U. V. F.

Article 16. — Les concurrents sont avisés qu'un carnet, à usage de voiture bâtie, est mis à leur disposition par les Dames de France pour le transport et l'arrivée de leurs effets, qu'ils trouvent ainsi à l'arrivée à l'heure officielle : Starlet, M. Heulin, président du V. S. N. ; commissaires de course : MM. Guignard, Guérin et Mignard ; fuge à l'arrivée des étapes ; M. Maury : service sanitaire ; M. Reuillon, pharmacien ; délégué de l'U. V. F. M. Thévenin.

Le programme des courses de Montluçon

Premier jour

DIMANCHE 5 JUILLET 1925
Prix de la ville de Montluçon
(au trois monts ou atlet)

2.500 fr., offerts par la ville de Montluçon pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 3 ans et au-dessus, issus d'un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé, n'ayant gagné ni un prix d'au moins 4.000 francs, ni une somme totale de 20.000 francs, au moins 4.000 francs au troisième et 2.000 fr. au premier ; 150 francs sur les entrées au quatrième et le surplus des entrées au premier. Entrée : 25 fr. Poids libre. Distance : 4 en. 2.500 mètres ; 5 ans c. au-dessus, 2.925 mètres. Les chevaux régularont de 25 mètres par chaque somme de 3.000 francs.

Engagements jusqu'au 24 Juin, avant 18 heures, à la Sécurité des Courses, 8, cours de Bercy, à Moulins.

Article 17. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 18. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 19. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 20. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 21. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 22. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 23. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 24. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 25. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 26. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 27. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 28. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 29. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 30. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 31. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 32. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 33. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 34. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 35. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 36. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 37. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 38. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 39. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 40. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 41. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 42. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 43. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 44. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 45. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 46. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 47. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 48. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 49. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 50. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 51. — Le critérium « LA RAFALE » (nationale, 2 étapes) sera une épreuve nationale ouverte tous les licenciés toutes catégories, exception faite des amateurs.

Article 52. — Le critérium « LA

teau de la Berthinerie, avec une surface de 15 hectares, à proximité de la gare.

Mise à prix : 130.000 fr.

3^e Lot (n° 18 et 19 du plan) : Agglomération de la Colonne, de 80 ha, dont 25 ha de terrains et jardins maraîchers, comprenant nombreux et vastes bâtiments.

Mise à prix : 210.000 fr.

Les autres lots sont composés de parcelles isolées et pavillons d'habitation.

Libre de location.

S'adresser pour visiter au gardien, et consulter le cahier des charges à la mairie de Saint-André-de-Nièvre, 10, rue de l'Université, 58100 Nevers.

Faculté de réunion de lots. Entrée en jouissance au 11 novembre 1925.

Pour renseignements, s'adresser au notaire : et pour visiter, à M. BOURDIER, à Gravieres, Pougues-les-Eaux.

Il sera procédé immédiatement après l'adjudication, à la vente aux enchères publiques ou cheptel mort (bœufs, veaux, porcs) du domaine de la Mairie. Pour cette vente il sera perçu 9 % en sus des prix.

25.016

ASSISTANCE JUDICIAIRE (Décision du 15 juillet 1925)

Étude de M. L. ROY, avoué à Nevers, 3 bis, place de la République, et 23, rue de l'Oratoire.

D'un jugement rendu par décret par le tribunal civil de première instance de Nevers, en date du vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée.

Au profit de Madame Marie FRANÇOIS, épouse de Roger-Hyacinthe-Louis CHEVALLIER demeurant à dite dame à Nevers, douze, rue de la Aubaine.

D'autre part,

Il appert :

Que le divorce a été prononcé entre les époux CHEVALLIER-HYACINTHE-Louis CHEVALLIER, d'aujourd'hui, et au profit de Madame Marie FRANÇOIS, épouse CHEVALLIER, aux torts et griefs des maris.

Nevers, le vingt et un mai 1925.

Pour extrait : ROY. 25.141

Etude de M. DURIN, notaire à Pougues (Nièvre).

ADJUDICATION

Le dimanche 7 juin 1925, à 2 heures du soir, à Pougues, en l'église de M. Durin, notaire, des biens appartenant à MM. PEINGNEAU frères. Sit à Pougues et commune de Pougues.

1^{er} lot : Maison d'habitation et dépendances, jardin contenant 5 ares environ, sis à Gravieres.

Mise à prix : 15.000 francs.

2^{er} lot : Vigne, sise au Champ Just, contenant 10 à 10 c : Vigne, sise au même lieu, contenant 8 à 55 c.

Mise à prix : 1.000 francs.

3^{er} lot : Vigne sise aux Charentais, contenant 15 a, 93 c.

Mise à prix : 1.500 francs.

4^{er} lot : Terre, dite la Gourrètes, contenant 5 a, 89 c.

Mise à prix : 200 francs.

Cabinet FRANCHON, 36, boulevard Gambetta, Fontainebleau. Organisé spécialement pour la vente rapide des fonds de commerce.

VENTE DE FONDS

Suivant acte sous signature privée en date du 9 mai 1925, enregistré à Courcy le 14 mai 1925, folio 10, case 11, et par l'entremise de M. FRANCHON, Monsieur Albert THIENPENIER a vendu le fonds de chaussures (vente, réparations, fabrication, qu'il exploitait à Corbigny, Grande-Rue, à Monsieur Pierre TOURNEX, demeurant à Neullia-Plaissance, impasse de la Pompe, n° 9).

Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les 10 jours qui suivront la présente publication, soit au fonds vendu, par l'acquéreur, soit à Fontainebleau, par M. FRANCHON, dépositaire des fonds.

Pour deuxième insertion, A. F.

Nous sommes heureux de relater le très beau succès qu'a remporté dans notre région, la CARAVANE des

AUTOMOBILES M. BERLIET

C'est qu'elle comprend les voitures de tourisme ouvertes ou fermées des derniers modèles, ainsi qu'un gamme très complète de véhicules utilitaires : Camionnettes bâchées, Boulangerie, Normande, de 250 à 1.800 kg de charge utile.

C'est aussi que chacun a pu se rendre compte qu'à qualité égale, les véhicules présentés étaient d'un prix très avantageux, grâce à des méthodes de fabrication en séries, au plus haut point modernes, et à un outillage extrêmement puissant.

Nous rappelons que l'Agence régionale des AUTOMOBILES M. BERLIET est concédée à

R. MATHIAS
Modern Garage
NEVERS - 14, Rue Saint-Genest - NEVERS

ÉCHELLES A COULISSES
Escabeaux Echelles simples et doubles
H. LALOUETTE, fabricant
USINES ET MAGASINS
9, rue Général Fauconnet DIJON

LE Raoul
77
Rue du Commerce
NEVERS
Le plus grand choix - Les Meilleurs Prix

CONSTRUCTION DE FOUS
Spécialité
Pour BOULANGERS et PATISSIERS
FOURNITURES GÉNÉRALES
RAGUENEAU
Constructeur à NEVERS

Location d'Automobiles
AUTO-CAR ET AUTOBUS
pour Excursions, Noces et Sociétés.
Camionnage en tous genres
DEMANDEMENTS
Atelier de Réparations

P. JACOB
Correspondant P.-L.-M.
Route de Nevers, CHATEAU-CHINON
Service des Autobus Luzy et Corbigny
Téléphone 23

En Reconnaissance UN PRETRE
Signale gratuitement
Le travail d'une brochure et l'effacement
des mauvaises habitudes, corrigent les défauts
d'âmes, apprennent, conseillent, guérissent,
réconciliations, guérissent, guérissent, etc. etc.
M. l'abbé PASQUET, curé de Villegongis
par Levroux (Indre)

ENGRAIS
POUR TOUTE CULTURE
Superphosphates minéraux et os. Scories Thomas, sels de potasse, chlorure de potassium, nitrates soude et Norvège, sulfate d'ammoniaque, etc.

Engrais organiques et complets
Poudreuses molles

AUBIJOUX
Bureau et Magasins rue de la Tourterelle
NEVERS
Tél. 0-25, adresse tél. Aubijoux NEVERS

CHOCOLATS
FINS
QUALITÉ INIMITABLE



Poulain

LACTA
DÉLICE NOISETTE
FONDANT -
LACTA-MOKA

Maux de Jambes

Maladies de la Peau
soulagement immédiat et guérison rapide
sans cesser le travail, par l'

Eau Précieuse

DEPENSIER
RADICALE POUR LES
Ulcères Variqueux
Plaies des Jambes
Varices - Hémorroïdes
Eczéma - Varices, etc.

Demandez les Brochures
envoiées gratis et franca.

Envoyez un franc à M. J. RENAUD, docteur en pharmacie, ex-Interne des Hôpitaux de Paris, 2, Rue Gauthier, Paris.

EN VENTE DANS TOUTES PHARMACIES.

FOURNITURES GÉNÉRALES
Soudure Autogène
OXYGÈNE
ACÉTYLÈNE DISSOUS
Poste de soudure de toute importance
ATELIER DE RÉPARATIONS

DUBOST
spécialiste, 6, rue du Doyenné, à Nevers

Réparations d'Automobiles

et de MOTEURS DE TOUTES MARQUES
et tous systèmes

SOUDURE AUTOGÈNE

Travail soigne - Exécution rapide

J. LANGERON

mécanicien spécialisé
2, rue de Parigny, NEVERS

Divers

DENTELLES DU PUY

Fabrique de dentelles aux fuseaux mécaniques, accepterait VOYAGEUR bien introduit voyageant en auto si possible. Excellentes conditions.

Ecrire L. TENDILLE, Les Chalmettes, Le Puy. 25.103

BONNE REPASSEUSE a

Maison PELLISSIER, 10, rue de Rémigny, Nevers. 25.192

SECRÉTAIRE DE MAIRIE,

très urgent.

S'adresser à M. J. RENAUD, à

Ailly-Conné, Nièvre. 25.109

Locations

A AFFIRMER

Pour le 11 novembre 1925

UNE LOCATURE

située au Four-de-Veaux, com-

d'une Varennes-les-Nevers,

distance de 24 km. 70

aires.

S'adresser à M. ANGERY, à

Veninges, par Nevers. 25.194

IMMEUBLES

ci-après, appartenant à MM.

PEINGNEAU frères.

Sis à Pougues et commune de Pougues.

1^{er} lot : Maison d'habitation et dépendances, jardin contenant 5 ares environ, sis à Gravieres.

S'adresser à M. J. PINOT

aux Chaumettes, commune de

Langeron, Nièvre. 25.174

On demande

Recherche APPARTEMENT

à Nevers, de 4 pièces, près

gare P.-L.-M.

Cabinet FRANCHON

36, boulevard Gambetta, Fontainebleau

Organisé spécialement pour la vente rapide

des fonds de commerce

VENTE DE FONDS

Suivant acte sous signature privée en date du 9 mai 1925,

enregistré à Courcy le 14 mai 1925, folio 10, case 11, et par

l'entremise de M. FRANCHON, Monsieur Albert THIENPENIER a

vendu le fonds de chaussures (vente,

réparations, fabrication,

qu'il exploitait à Corbigny, Grande-Rue, à Monsieur Pierre

TOURNEX, demeurant à Neullia-Plaissance, impasse de la

Pompe, n° 9).

Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans les 10 jours

qui suivront la présente publication, soit au fonds vendu, par

l'acquéreur, soit à Fontainebleau, par M. FRANCHON, dépositaire

des fonds.

Pour deuxième insertion,

A. F.

Nous sommes heureux de relater le très beau succès qu'a remporté dans notre région, la CARAVANE des

AUTOMOBILES M. BERLIET

C'est qu'elle comprend les voitures de tourisme ouvertes ou fermées des derniers modèles,

ainsi qu'un gamme très complète de véhicules utilitaires : Camionnettes bâchées, Boulangerie,

Normande, de 250 à 1.800 kg de charge utile.

C'est aussi que chacun a pu se rendre compte qu'à qualité égale, les véhicules présentés

étaient d'un prix très avantageux, grâce à des méthodes de fabrication en séries, au plus haut

point modernes, et à un outillage extrêmement puissant.

Nous rappelons que l'Agence régionale des AUTOMOBILES M. BERLIET est concédée à

R. MATHIAS
Modern Garage
NEVERS - 14, Rue Saint-Genest - NEVERS

Le plus grand choix - Les Meilleurs Prix

CONSTRUCTION DE FOUS

Spécialité

Pour BOULANGERS et PATISSIERS

FOURNITURES GÉNÉRALES

RAGUENEAU

Constructeur à NEVERS

NEVERS

25.016

ASSISTANCE JUDICIAIRE

(Décision du 15 juillet 1925)

Étude de M. L. ROY,

avoué à Nevers,

3 bis, place de la République,

et 23, rue de l'Oratoire.

D'un jugement rendu par

décret par le tribunal civil de

première instance de Nevers,

en date du vingt-deux octobre

mil neuf cent vingt-quatre,

enregistré, signifié et passé en

force de chose jugée.

Au profit de Madame Marie

FRANÇOIS, épouse de Roger-

Hyacinthe-Louis CHEVALLIER

démourant à dite dame à Nevers,

douze, rue de la Aubaine.

D'aut